Extraits de presse

Etienne Roueff, Martine Burdet-Dubuc

Polygame et vous?
Par l'arrêt Mondcho du 11 juillet 1980, le Conseil d'état accorda droit de cité à la polygamie en France (voir Le Point n° 1098 du 2 octobre 1993). Cet arrêt a eu des conséquences extra-ordinaires. D'abord, la reconnaissance par l'administration du droit au regroupement familial polygamique. Ensuite, la certitude, en milieu immigré masculin, que la France reconnaissait le droit à la polygamie. Résultat : environ 200000 personnes vivent aujourd'hui sous le régime polygamique.

Infirmiers en psychiatrie :
la question du diplôme en voie de règlement.
Le "collectif national de mobilisation en psychiatrie" entend "poursuivre la mobilisation" pour la reconnaissance "sans condition du diplôme d'état" pour les infirmiers psychia-triques et escompte une réponse "courant septembre" du ministre des Affaires sociales, ont précisé ses responsables au lendemain d'un entretien avec Simone Veil.
Interrogé, le ministère a confirmé son intention de "régler rapidement" cette question, qui con-cerne soixante mille infirmiers de secteurs psychiatriques (ISP).
A l'appel du collectif, les ISP de certains hôpitaux psychiatriques refusent déjà d'encadrer les stages des élèves infirmiers, invoquant leur "incompétence juridique" pour le faire, ont indiqué des membres du collectif.
Titulaires d'un diplôme spécifique, les ISP en exercice doivent effectuer trois mois de stage pour obtenir, s'ils le désirent, le diplôme d'état après la décision (arrêté du 23 mars 1992) d'instaurer une filière unique de formation des infirmiers.
Pour le collectif, à l'origine notamment d'une manifestation qui avait rassemblé plusieurs milliers d'infirmiers en psychiatrie le 19 mai à Paris, ces conditions de stages sont "humiliantes". Cela revient, précisent des membres du collectif, à considérer les ISP comme des "sous-infirmiers" et "c'est le problème de la place faite à la santé mentale qui est posé".
Le collectif, qui avait déjà été reçue en juin par le ministre délégué à la Santé, Philippe Douste-Blazy, estime avoir été "écouté" par Mme Veil.
Le ministre se serait "engagé" à donner une réponse "courant septembre", a indiqué le collectif.
Quotidien du Médecin - septembre 94.

"On assure bien sa voiture, on peut assurer son corps." Bernard Kouchner.(…)
Bernard Kouchner est l'un des premiers à avoir songé à l'indemnisation des victimes d'accidents thérapeutiques.
InfoMatin : vous aviez déjà travaillé sur ce dossier?
Bernard Kouchner : "Dès mon arrivée au ministère, j'ai demandé à mes services de finaliser un projet de loi d'indemnisation du risque thérapeutique. C'est une des questions centrales pour l'avenir de notre système de santé, mais également une question de société d'une réelle importance. Il faut maintenir la relation de confiance entre le patient et le médecin. Je n'ai pu parvenir à faire adopter ce projet de loi par le Parlement et c'est sans doute un de mes plus grands regrets. J'ai toutefois pu présenter une communication en Conseil des ministres le 17 mars 1993, arrêtant au nom du gouvernement le principe de l'indemnisation des victimes. Il s'agissait de garantir un dédommagement aux personnes ayant responsabilité sans faute du médecin et de l'hôpital: accidents d'anesthésie par exemple. Et la responsabilité avec faute. Un fond d'indemnisation a été créé. Ce dispositif évitait une dérive à l'américaine. La réparation financière restait à la charge du praticien en cas de faute grave." (…)
InfoMatin - 25 août 1994.

Frugalité!
Vous avez noté ces dernières années, qu'un nombre croissant de postes de psychiatres publics sont et restent sans titulaires.
Par ailleurs, les emplois de psychiatres salariés dans les IMP, IME et autres institutions se retrouvent fréquemment dans les petites annonces d'offres d'emploi!
Autre signe, en psychiatrie libérale, les installations se sont nettement raréfiées; et elles sont souvent le fait de psychiatres publics démissionnaires.

Même si les psychiatres sont plus de onze mille en exercice, donc une des spécialités, la plus importante, la profession semble ne plus se renouveler suffisamment; et pour cause: l'internat qualifiant a fait chuter la formation des nouveaux psychiatres. Cette spécialité n'est choisie que "faute de mieux" après un classement défavorable au concours de l'internat où les spécialités les mieux rémunérées sont choisies en premier choix.

Ces raisons sont suffisantes pour que nous nous mobilisions ensemble pour élaborer, proposer et demander aux différents ministères concernés (enseignement supérieur, santé) une réforme du cursus universitaire de psychiatrie.

Il faut au moins une dizaine d'années pour "fabriquer" un psychiatre, nous devons réfléchir dès maintenant pour "raviver" notre profession dans la perspective 2005-2010.
Etes-vous prêts pour une réflexion commune sur ce sujet?

Etienne ROUEFF
Secrétaire à l'Exercice Libéral
Martine BURDET-DUBUC
Secrétaire Générale